



S'INFORMER

YOP LA BOUM, LES PAILLETES !

*Elles brillent, scintillent et rutilent,
mais, mais, mais pas que...*



Sûr et certain, c'est bien joli
mais voilà qu'à partir du 13 octobre 2023,
la vente des paillettes libres est interdite en Europe.
Mais bon sang, qu'est ce qui leur a pris ?



Des raisons environnementales :

cette décision est prise
pour lutter contre la pollution terrestre, fluviale et marine
due aux **microplastiques**.

Les produits de douche et les cosmétiques, les détergents, les produits d'entretien par exemple
seront aussi concernés s'ils contiennent des microbilles en plastique.

D'après le ministère de la Transition écologique,

41.000 tonnes de granulés de plastiques industriels sont perdues en Europe
chaque année dans l'environnement.

la Commission européenne a adopté des mesures limitant

"les microplastiques ajoutés intentionnellement aux produits".

Cette décision doit "empêcher
le rejet dans l'environnement
d'environ un demi-million de tonnes
de microplastiques".

**N'oublions pas que via les chaînes alimentaires,
les molécules de ces microplastiques se retrouvent
dans nos assiettes
sous la forme de perturbateurs endocriniens
par exemple...**





Un consommateur averti en vaut deux.

Un ancien candidat de télé-réalité assure au journal Bild avoir acheté 82 paquets de paillettes pour 180 euros. Il témoigne :
"Je suis vraiment choqué par cela. Dans mon monde, tout doit briller."

Se pose pourtant à chacun désormais la question qui va devenir de plus en plus d'actualité :
notre bon plaisir doit-il primer sur notre santé, celle des générations futures et celles des autres créatures qui vivent sur la planète ?

Drogés à la paillette ?
 Ouf, la paillette biodégradable existe.
 Par exemple, une marque conçoit [ses paillettes à base de plantes](#).
 Resterait à évaluer la toxicité dans les sols et les eaux des molécules colorantes...



A nous aussi de **bien lire l'étiquette** pour éviter dans nos achats ces fameux microplastiques...

